



Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie

N° 2 –MARS 2024

Siège social et administratif : Maison des Sports 190 rue Isatis 31670 Labège

☎ 05 61 13 22 66

✉ siege-cd@petanque31.fr

COMPT E R E N D U

Réunion du 15 mars 2024

Présents :

Mmes : MONDRAGON Delphine - SANS Brigitte - BAPTISTE Evelyne - LOZANO Lydie - SOURNAC Angélique

Mrs : DUCASSE Gilbert - GALIANO Serge - MALBERT Guy - **LE MANACH Raymond** - HERNANDEZ Patrick - PINAUD Alain - RICARD Francis - CORBI Paul - VIGNERES Jean-Bernard, RAYNAUD Christian - LANOTTE Joël - CROUZILLAT Alain - DELPY Serge - NEVEU Raymond

Absents excusés :

Mme : FOURNES Emilie

Mrs : AZEMA Alain, ARCANGELI Pierre-Noël, HUGUET Patrick

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonsoir à vous toutes et tous.

Merci d'avoir fait le nécessaire pour être présent ce soir, malgré la journée de qualificatifs de demain.

Merci à Brigitte de nous avoir trouvé ce local pour faire ce comité directeur, et de s'être occupé du repas.

La maison Claudette DUMONT n'est plus accessible aux voitures, et j'ai préféré délocaliser notre réunion, tant que les nouveaux bureaux de LABEGE ne sont pas entièrement aménagés. Je ferai un point tout à l'heure sur la situation.

Nous ferons notre prochain comité directeur dans les nouveaux locaux.

Cette saison de qualificatifs a démarré sur des interrogations au sujet des notes de frais donnés par certains arbitres ou teneurs de table. La notion d'arbitre de soutien sur ces qualificatifs n'a semblé-t-il pas être expliquée. Peut-être que nous n'avons pas été assez clair sur ce sujet. Par ailleurs, le fait que les contributions aux divers frais soient partagées par tous les clubs a créé un effet que l'on n'avait pas soupçonné : « puisque ce sont tous les clubs qui paient, on peut prendre les frais de déplacement ». Ce comportement est bien entendu répréhensible. Le risque que nous courrons est que les clubs trouvent à la fin la note bien plus salée qu'annoncée.

Malheureusement, la notion de bénévolat ou de don partiel n'a pour certains plus aucune définition. Je le regrette une fois de plus.

Ce qui m'interpelle le plus, c'est que malgré les indemnités demandées, et je parle pour les arbitres, le comportement de certains sur les terrains est loin d'être à la hauteur de la qualité attendue.

L'autre sujet de préoccupation est le nombre d'affaires de discipline qui ont vu le jour en seulement quatre week-end de compétition. Le courrier envoyé par Michel LE BOT tombe au moment où notre département est concerné au plus haut point. Entre insultes, coups et propos déplacés, la commission de discipline ne va pas chômer. C'est désolant et honteux. J'approuve en totalité la teneur de ce courrier. Que vous soyez victime ou témoin, il faut dénoncer ces actes.

Vous comprendrez que parfois le doute s'installe sur le bien-fondé de la suite à donner à notre

investissement pour les années à venir.

Nous allons nous mettre au travail. Je demande une fois de plus de respecter le travail de Lydie et Angélique pour formaliser le compte-rendu de cette réunion, donc d'être discipliné.

Merci à vous.

I) ADMINISTRATIF

a) Approbation de la réunion du Comité Directeur du 13 janvier 2024

Le compte rendu soumis à l'approbation apporte une modification.

Correction de la phrase à la demande de Raymond Neveu :

« Pour le prochain mandat, il serait souhaitable que le Président du plus gros club de jeunes de la Haute-Garonne ne soit pas responsable de la Commission jeune pour avoir un œil différent. Le président aura l'occasion d'en parler avec Raymond NEVEU, le responsable actuel. »

Raymond N : Je n'ai pas demandé à être responsable de la Commission jeunes, je ressens un manque de confiance.

Raymond LM : La phrase sera modifiée, pour exprimer la chose différemment. Le président rappelle que la compétence de Raymond NEVEU n'est nullement remise en cause.

Il rappelle que l'engagement que chacun a pris en début de mandat est valable jusqu'à la fin de l'année, quels que soient les choix qui pourraient être faits sur une éventuelle prochaine liste.

Raymond N : Est-il toujours d'actualité que Michel Le Bot ne se représenterait pas pour un prochain mandat, ou est-il revenu sur ses paroles ?

Raymond LM : Michel Le Bot a annoncé officiellement qu'il ne se représentait pas.

Francis R : Il n'est pas revenu sur ses paroles, maintenant, on ne peut qu'espérer qu'il y revienne.

b) Compte rendu des comités directeurs régional et fédéral de janvier 2024

Francis R : De nouveaux statuts ont été présentés et ont été approuvés. Ce qui changera par rapport à ce que nous avons vécu ces quatre dernières années : il s'agira d'un scrutin de liste qui sera basé sur une liste de 16 membres. Les trois postes principaux (président/trésorier/secrétaire) plus un membre par département (soit 13 membres).

Dans le système actuel, les 13 Comités étaient représentés par deux membres élus dans leur comité départemental respectif.

Avec ces nouveaux statuts, il n'y aura qu'un membre par Comité qui ne sera pas forcément élu d'un comité départemental. Le ou la tête de liste choisira au sein de chaque département une personne sur sa liste, il suffira juste d'être licencié.

Et en parallèle, il y aura la création d'une assemblée générale, qui n'existait pas (puisque'aujourd'hui l'AG et le Comité Directeur sont les mêmes) et qui sera basée sur deux représentants élus de chaque comité départemental.

D'un point de vue démocratique, c'est mieux, mais d'un point de vue fonctionnement, ce sera très différent. Le comité directeur devra proposer toutes les modifications de fonctionnement, sportif, budgétaire ou autre. Ce sera lors de l'AG de fin d'année que ces modifications seront validées ou pas.

Nous avons un budget qui est à l'équilibre et nous ne devrions pas avoir de problèmes financiers.

Aujourd'hui nous sommes dans le flou total sur qui va diriger l'Occitanie fin 2024, je tiens à dire que je ne suis pas candidat et je ne serais pas candidat.

Joel L : S'il n'y a pas de candidat à la Présidence de l'Occitanie que se passera-t-il ?

Francis R : Nous serons sous la tutelle de la Fédération.

Raymond LM : S'il n'y a pas de repreneur dans un comité départemental, il est placé également sous la tutelle de la Fédération qui gèrera les affaires courantes.

c) **Point sur le déménagement de nos locaux**

Raymond LM : Le déménagement a bien avancé. Les meubles sont sur place (armoires et bureaux). Le contrat du défibrillateur a été dénoncé. Les mensualités dues jusqu'en 2025 ont été réglées. Le transfert de la ligne téléphonique a été fait et le contrat chez Orange a été dénoncé. Le contrat de nettoyage a aussi été dénoncé. Tout ce qui pu être trié l'a été. Nous ne pouvons pas tout stocker car nous n'avons que deux box de rangement pour ranger les choses utiles. Dès que tout sera en ordre dans les nouveaux locaux, j'organiserai un apéritif dinatoire de bienvenue en présence des associations déjà locataires. Ce sera le début officiel de l'occupation de notre nouveau siège.

d) **Vie des districts**

1 - District Nord

➤ **Encore des soucis avec des repas trop arrosés pendant la coupure et donc retours difficiles**

Réponse de Raymond LM : malheureusement, je ne vois pas comment empêcher ces comportements. La seule chose que nous pouvons contrôler, c'est que les clubs ne vendent pas d'alcool interdit pendant cette coupure. Pour le reste, chacun doit être responsable de ses actes. En cas de débordement sur le terrain, c'est à l'arbitre à intervenir, et je comprends que c'est une tâche ingrate.

➤ **Je pense que nous sommes trop gentils avec les personnes qui, une fois qualifiées au HG, se rendent compte qu'elles ne peuvent pas participer**

Réponse de Raymond LM : tout joueur ou joueuse absent le jour du championnat HG, doit fournir un justificatif, qu'il soit médical, professionnel, familial, dans un délai raisonnable de quelques jours au maximum. Si ce justificatif est recevable, et c'est à vous d'en juger, nous ne pouvons rien dire. Si par contre il est irrecevable ou non fourni, vous connaissez la nouvelle règle. Vous prévenez ce joueur ou cette joueuse qu'il sera privé de cette compétition en 2025. Par contre, à vous de tenir à jour la liste des personnes concernées !!!! Et de faire le nécessaire pour les empêcher de participer l'an prochain. Cela nécessite de la rigueur.

Delphine M : Mise en place d'un listing global à la fin des qualificatifs pour notifier l'ensemble des personnes concernées et diffuser à l'ensemble des districts.

2 - District Est

➤ **Courrier reçu pour dénoncer les qualificatifs en février**

Réponse de Raymond LM avant que Francis ne complète : Cette musique lancinante sur le trop plein de qualificatifs et sur le fait qu'ils commencent trop tôt devient vraiment difficilement supportable. Je rappelle une fois de plus que nous avons été élus sur un projet sportif 2021-2024 basé sur le retour des deux tours, sur des championnats à 128 et 64 (sauf le triplé féminin). Il nous était reproché que les championnats à 64 et 32 équipes étaient trop « tristes ». D'autre part, la participation des 2,50 € est intégralement reversée, à quelques euros près, dans les indemnités des clubs en CDC, CRC, CNC, CDF, pour les jeunes, les séniors, les vétérans, les

provençalistes et les féminines. Que ce projet a vu naître deux nationaux de plus dans ce département. Il est insupportable d'entendre dire que le CD31 gagne de l'argent avec ces qualificatifs. Ceux qui tiennent

ces propos sont des imbéciles, qui pour la plupart n'ont jamais lu le moindre compte-rendu de réunion, ou ne savent pas ce qu'est être dirigeant respectueux des engagements pris. Tous les clubs qui participent aux congrès voient ce que rapportent les qualificatifs, et ce qui est versé aux clubs. Rien n'est caché.

Il appartiendra à la nouvelle équipe dirigeante de décider éventuellement une orientation différente concernant ces qualificatifs, et de prendre des décisions.

Si nous devons revenir à un tour, ce serait avec des conséquences financières évidentes sur notre politique d'aide aux clubs. Les mêmes qui se plaignent aujourd'hui trouveront autre chose à critiquer. Je rappelle une dernière fois que personne n'a l'obligation de participer aux deux tours proposés.

Chacun est libre de faire ce qu'il veut.

Je laisse la parole à Francis.

Réponse de Francis R : Le calendrier Fédéral nous est imposé. Et comme nous souhaitons positionner deux tours de qualificatifs, cela nous fait débiter au mois de février. Si nous avons fait ce choix, c'est que nous pensons avoir nos meilleurs joueurs aux différents championnats départementaux et être représentés au mieux lors des championnats régionaux et nationaux. De plus, si nous faisons qu'un tour de qualificatif, nous devons diviser la voilure des championnats départementaux par 2.

3 - District Ouest

➤ **Nous avons été surpris du retour que nous avons eu lorsque j'ai abordé pour rappel la présence obligatoire au congrès !**

Certains sont vite montés au créneau à ce sujet et haussé le ton pour dire un peu leur ressenti négatif voire mécontentement :

Surpris du ton qu'a pris Francis lors du Congrès après les votes, très désagréable voire agressif...

Où est la convivialité qu'il y avait au préalable ?

Soi-disant les gens se forcent pour venir au congrès mais ils viennent à contre cœur, ils ne le trouvent pas complaisant.

Congrès avec des comptes rendus trop long et la présentation de la trésorerie cette année très floue.

Toutefois ce ressenti-là c'est ceux qui ont voté contre...les autres ne l'ont pas vu ainsi.

Les clubs veulent être certains que ces infos remontent !

Réponse de Mr Raymond LM : La présence obligatoire figure dans nos statuts. Cela me semble être la moindre des politesses que d'assister à l'assemblée générale annuelle ! J'ajoute qu'il existe la procuration pour celui qui ne peut se libérer.

La réponse faite par Francis n'était pas agressive. Elle traduisait le désappointement après le refus des 4€ pour la constitution d'un fonds spécial pour une opération immobilière éventuelle.

Enfin, le congrès annuel n'est pas fait pour être complaisant, mais pour aborder tous les sujets.

➤ **Le prix des repas 18 € trop bas pour les CDC (Les clubs n'arrivent pas à négocier avec les restaurateurs pour les repas lorsqu'ils ne s'occupent pas de la restauration ne pouvant pas la faire)**

Réponse de Raymond LM : Ce sera toujours trop bas. Si on valide 20 €, certains trouveront que c'est encore trop bas. Nous versons 90 € d'indemnités par journée. Si nous devons augmenter cette indemnité, c'est tout le projet sportif qu'il faudrait réévaluer.

➤ **Merci de faire remonter à la FFPJP, pourquoi en Coupe de France, le capitaine ne peut pas jouer comme en CDC ou en CRC ?**

Réponse de Raymond LM : Ce sont des compétitions différentes, avec des règlements différents.

Réponse de Francis R : Les clubs doivent seulement se soucier de la possibilité de restauration des joueurs.

Questions des délégués :

➤ **Puisque le jury d'une compétition ne peut plus retirer une licence, quel intérêt pour le graphiqueur maintenant de les conserver durant toute la compétition ?**

Réponse de Raymond LM : Il restera obligatoire de conserver les licences jusqu'à la fin de la compétition. C'est un moyen de vérifier à tout moment qu'un joueur ne participe pas sous fausse licence par exemple.

➤ **Pour le trophée doublette vétérans qui paie l'arbitre et le graphiqueur ?**

Réponse de Raymond LM : Chaque district (élu) va encaisser les participations et les reversera au comité. Le district paiera l'arbitre et le graphiqueur.

Patrick Hernandez va sortir rapidement le règlement de ce trophée doublette vétérans.

2) **SPORTIF**

e) **Bilan intermédiaire des qualificatifs dans les districts**

Francis R : Sur les participations, on est en progression partout et c'est très bien :

- doublette hommes 1^{er} tour = 1140 doublette soit + 64 équipes
- triplète hommes 1^{er} tour = 627 triplète soit – 73 équipes
- doublette féminin 2 tours soit + 29 équipes
- doublette mixte 1 tour soit + 65 équipes
- tête-à-tête hommes 2 tours soit + 210 joueurs (1483 au 1^{er} tour et 1047 au 2^{ème} tour)
- tête-à-tête femmes 1 tour soit + 9 joueuses
- triplète promotion 2 tours soit + 161 équipes
- triplète mixte 1 tour soit + 22 équipes

Point sur les recettes : nous en sommes à 42 000 €.

Sur les frais, il faudra peut-être réfléchir à une amélioration : aujourd'hui, on a convenu que le club qui reçoit le qualificatif paie un forfait de 60 € et ne paie pas pour ses équipes. Il faut se poser la question pour savoir si c'est bien juste. Mais souvent, c'est le club qui reçoit qui amène beaucoup d'équipes. Il serait bien d'en tenir compte. Il serait peut-être souhaitable que le club organisateur paie aussi pour la participation de ses équipes.

Au sujet des paiements des arbitres et graphiqueurs, nous avons présenté, au congrès, des simulations avec une augmentation de la grille tarifaire que nous ne connaissions pas. D'autre part, il y a eu quelques abus venant du nombre d'arbitres désignés, d'où des frais importants (des sites avec plus d'arbitres qu'il n'en faut et des frais kilométriques importants).

Alain CROUZILLAT précise qu'il a bien demandé à tous les arbitres et graphiqueurs de son district de prendre en compte tous leurs frais, puisque ce sont tous les clubs qui participent au paiement.

Raymond LM : Il n'a jamais été demandé de rendre obligatoire le remboursement des frais. Le don que certains faisaient à leur club, ou la non prise des frais kilométriques restent d'actualité. Il ajoute que les dons peuvent être justifiés par un document CERFA, qui permet de déclarer des déductions d'impôts.

Après avoir qualifié d'inadmissibles les propos tenus par Alain, Francis RICARD explique le tableau des paiements et présente un état de facturation qui sera envoyé aux districts.

Les frais kilométriques seront vérifiés via Michelin et s'il y a des écarts, ils seront corrigés avec l'accord de Raymond LM.

Il faut être réactif pour payer et encaisser.

f) Validation des délégations : championnats départementaux, régionaux et de France

Lecture est faite de l'attribution de l'ensemble des délégations par Francis Ricard.

Un délégué peut être désigné dans son district, afin de limiter les frais de déplacement. Par contre, il sera judicieux d'établir le document de compte-rendu du championnat, en présence de l'arbitre et du graphiqueur.

g) Validation des conventions clubs pour les championnats

Raymond LM : Les conventions seront envoyées aux clubs concernés.

Des modifications sont faites dans les conventions : pour les repas de midi qui sont payés par le comité départemental, si le ou les joueurs ou joueuses ne souhaitent pas participer à ce repas, ils en ont le droit mais ils doivent prévenir les délégués avant 10h00 le matin. La restauration choisie sera bien sûr à leur charge. A défaut de prévenance, le montant de ces repas sera déduit de l'indemnité versée au club.

Les chambres du samedi soir, si elles ne sont pas occupées, se verront aussi déduites de l'indemnité versée aux clubs.

A la question de savoir si l'avance est maintenue, la réponse est oui. Par contre, si des pénalités doivent être appliquées, elles seront facturées aux clubs à postériori.

h) Point de situation sur le championnat de France de FENOUILLET et sur le championnat régional de Revel

Raymond LM : Courant mars, lors de la prochaine réunion à Fenouillet, nous allons valider une proposition de repas afin de l'envoyer à tous les départements de France avec une date butoir de réservation.

Un autre Championnat est en préparation c'est le Régional de Revel. J'ai refusé le devis de secourisme (1300 € sur 2 jours). Nous contacterons les pompiers locaux pour une prévenance minimale, car nous n'avons pas fait de demande de subvention pour ce championnat. Nous aurons une participation du CRO, et les bénéfices sur les ventes de boissons ou repas pour seuls revenus.

Francis R : Il faut s'assurer de la bonne tenue de table de jeunes. Il faut savoir se servir du system SWISS. Pour l'avenir, une formation devrait être faite.

Francis R : Pour information, l'étude du statut et validation des compétences des graphiqueurs est en cours. Ce statut doit être identique à celui de l'arbitre c'est-à-dire que le graphiqueur devienne une personne reconnue sur son rôle, et qu'il est les mêmes recours qu'un arbitre. Qui dit statut dit rémunération. Miche Le Bot y tient. Une validation des compétences sera faite pour ceux qui tiennent des graphiques depuis 10, 15 voire 20 ans et ont fait leurs preuves. Pour les nouveaux, ce serait un examen avec une graduation qui pourrait être calquée sur celle des arbitres aussi (graphiqueur départemental, graphiqueur régional et graphiqueur national) avec une grille de rémunération.

Autre sujet : la semaine dernière, nous avons eu une réunion Compétition au niveau de l'Occitanie pour bâtir les CRC et nous avons rencontré quelques problèmes de réception surtout au Jeu Provençal.

Pour les CDC, les réceptions des clubs sont résolues, nous travaillons sur les délégations en Open et Féminin et nous tenterons d'équilibrer lors de la prochaine réunion.

Les CZC 2024 pourraient être victimes eux aussi du manque de candidats à l'organisation. Si cela était le cas, ce serait dramatique pour cette compétition que nous sommes les seuls à mettre en place. S'ils disparaissaient, il faudrait créer des divisions supplémentaires de CDC, avec tout l'aspect financier

qu'il faudrait revoir.

Pour faire face à l'augmentation de la grille tarifaire, notamment sur les quatre parties passant à 50€, une discussion a eu lieu entre Raymond LM et la commission d'arbitrage. Un compromis a été trouvé à 40 € hors frais de déplacement.

Il est demandé au vice-président de participer au choix des arbitres et graphiqueurs pour les CZC pour éviter des frais de kilométrages trop élevés.

3) **FINANCES**

a) **Point sur les licences 2024**

Serge G : Nous atteignons 10 183 licences à ce jour.

b) **Point de trésorerie : appels de fonds**

Serge G : recettes licences 205 506 € sur 320 000 € à attendre en tout. On est capable de payer l'acompte de la Fédération.

Au niveau des mutations, trois districts ont versé. Il en manque deux.

4) **DIVERS**

a) **Les amendes pour absence au congrès**

1-Sud

BJ LOUDETOISE

2-Est

EMPALOT

ISSUS

AYGUESVIVES

3-Centre

LA FAOURETTE

LOU BOSCO : dissout

NOE

ST SULPICE

4-Ouest

ROGUET

LARDENNE

CASSELARDIT

TEC : sommeil

b) **Les lecteurs de licence**

Francis R : En 2025/2026, il n'y aura plus de licence carte à puce.

Les licences seront dématérialisées sur une application téléphonique et pour ceux qui n'ont pas de téléphone sur un papier avec un QR code ; ce qui veut dire que les lecteurs de licence ne serviront plus. Il est donc demandé à tous de ne plus envisager d'achat de ces lecteurs.

c) *Validation de la commission jeune*

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le 26 avril 2024 à 18h00 au nouveau siège.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 23h45.

Le président,
Raymond LE MANACH



La secrétaire générale,
Angélique SOURNAC

